



Exploitation des phénomènes énonciatifs dans un manuel de FLE : Exemple d'Édito

The Exploitation of Phenomena Related to Enunciation in a French as a Foreign Language Course Book: The *Édito* Example

Can DENİZCİ¹ 



RÉSUMÉ

Ce travail vise à examiner certains phénomènes énonciatifs et en tirer les implications didactiques dans le cadre de leur traitement dans un manuel de FLE. Nous tentons de soulever, plus particulièrement, la question de transmission des phénomènes énonciatifs dans le cadre de l'expression d'une opinion au sein d'une partie d'un chapitre issu du manuel *Édito* B2. Pour ce faire, nous opérons en fonction de certains phénomènes, notamment les plans d'énonciation, les marqueurs d'embrayage, les marqueurs de modalité, les marqueurs de prise en charge énonciative et la polyphonie. Les phénomènes mentionnés nécessitent, selon nous, la prise en compte des éléments suivants : *plans embrayé/non embrayé, indices de personne/d'ostension, modalités d'énonciation/d'énoncé* et *marqueurs de point de vue polyphoniques*. Ainsi ces éléments-là constituent-ils aussi notre grille d'analyse dans la perspective méthodologique. Notre analyse de la liste d'énoncés possibles proposés par le manuel pour l'expression d'une opinion aboutit aux résultats suivants : premièrement, les pronoms personnels/adjectifs possessifs de la 1^{ère}/2^{ème} personne, le pronom démonstratif *ça* et le présentatif *c'est* assument la fonction d'*embrayage*. Deuxièmement, les *modalités d'énonciation* relèvent de l'assertion, de l'interrogation et de l'exclamation, tandis qu'il est possible de dégager certains *actes de parole* spécifiques qui se rattachent à l'expression d'une opinion. Troisièmement, concernant les *modalités d'énoncé*, la subjectivité est assurée, au niveau lexical, surtout à travers certains verbes d'opinion et adjectifs à construction attributive. Dernièrement, certains *marqueurs de point de vue* sous forme de locutions prépositives s'emploient pour la prise en charge énonciative mais concourent essentiellement à la polyphonie.

Mots-clés: Énonciation, marqueur, modalité, embrayage, didactique du FLE

ABSTRACT

This study aims to examine certain phenomena concerning enunciation and draw from there the didactic implications in the scope of the exploitation of these phenomena in a French as a Foreign Language course book. More specifically, we attempt to raise the question about enunciative phenomena transmission related to the expression of opinions within part of a chapter from the *Édito* B2 course book. To enable this, we proceed in terms of phenomena such as enunciative dimensions, shifting markers, modality markers, enunciative management markers

¹Assist. Prof., Dokuz Eylül University, Buca Faculty of Education, Department of Foreign Language Education, İzmir, Türkiye

ORCID: C.D. 0000-0003-3759-3359

Corresponding author:

Can DENİZCİ,
Dokuz Eylül Üniversitesi, Buca Eğitim Fakültesi, Yabancı Diller Eğitimi Bölümü, Uğur Mumcu Cad., 135 Sk., No: 5, 35380, Buca, İzmir, Ulusal Adres Kodu: 3277912121, İzmir, Türkiye
E-mail: can.denizci@deu.edu.tr

Submitted: 10.06.2021

Revision Requested: 16.11.2021

Last Revision Received: 16.11.2021

Accepted: 15.01.2022

Citation: Denizci, C. (2022). The exploitation of phenomena related to enunciation in a french as a foreign language course book: the *Édito* Example. *Litera*, 32(1), 201-228.
<https://doi.org/10.26650/LITERA2021-950767>



and polyphony. From our point of view, these phenomena require the consideration of the following elements: *shifted/non shifted levels*, *shifters of person/ostension*, *modalities of enunciation/utterance* and *polyphonic markers of point of view*. Methodologically, these elements thus constitute our analysis grid. The analysis of the list of utterances recommended by the course book concerning the expression of opinions leads us to the following findings: Firstly, the 1st/2nd-person pronouns/possessive adjectives, the demonstrative pronoun *ça* and the presentative *c'est* undertake the *shifting* function. Secondly, whereas the *modalities of enunciation* are related to assertion, interrogation, and exclamation, it is possible to identify certain specific *speech acts* regarding the expression of opinion. Thirdly, with regard to the *modalities of utterance*, subjectivity is ensured at the lexical level, especially through the use of certain opinion verbs and attributive adjectives. Lastly, while some *markers of point of view* in the form of prepositional locutions are utilized for the management of enunciation, they essentially contribute to polyphony.

Keywords: Enunciation, marker, modality, shifting, teaching of French as a foreign language

EXTENDED ABSTRACT

This study examines enunciative phenomena within discourse analysis and tries to build ties between these phenomena and their implementation for didactic purposes in a French language course book. The following question stems from the problematic: Which didactic content is proposed by a more or less current French language course book in order to convey information about enunciative phenomena to students?

In the light of the above-mentioned question, we review phenomena such as enunciative dimensions, shifting markers, modality markers, enunciative management markers and polyphony in the theoretical section of the study. These phenomena are analyzed in terms of the following components: *shifted/non shifted levels*, *shifters of person/ostension*, *modalities of enunciation/utterance* and *polyphonic markers of point of view*.

As far as enunciation is concerned, we deal with the *shifted level* where the speaker is subjectively engaged in the utterance, which constitutes in fact the starting point of enunciation according to Benveniste (1966 & 1974). Hence, for this French linguist, it is possible to retrieve linguistic traces or marks in an utterance, as the product of enunciation: These linguistic marks are called *shifters* (see Jakobson, 1963).

Shifters are divided into two broad categories: shifters of person and shifters of ostension. *Shifters of person* (see Sarfati, 2005; Charaudeau & Maingueneau, 2002, etc.) concern, for the French language, the 1st/2nd-person pronouns (e.g. *je*, *tu*, *nous*, *vous*), the 1st/2nd-person possessive pronouns (e.g. *le mien/le nôtre/le tien/le vôtre* and their derivatives) and possessive adjectives (e.g. *mon/ton/notre/votre* and their derivatives),

as these markers acquire a significance according to the speaker and the situation of enunciation. It should also be noted that these markers are different from the 3rd-person related lexical unities of the same grammatical categories which prove to be relevant in terms of textual co-reference as part of cohesion. *Shifters of ostension* firstly consist of lexical unities which mark spatiality and fall into different grammatical categories such as demonstrative adjectives/pronouns (e.g. *ce, ça, ceci, celui* and their derivatives), adverbial particles (e.g. *-ci* and *-là*), adverbs/adverbial locutions (e.g. *ici, là, là-bas*, etc.) and presentative constructions (e.g. *c'est, voici* and *voilà*). Secondly, they also mark time through the use of adverbs/adverbial locutions (e.g. *maintenant, hier, dans trois jours*, etc.) and the suffixes of present/past/future tenses serving to conjugate the root verb.

Modalities of enunciation (see Sarfati, 2005) refer to two phenomena: first of all, the modality of an utterance (e.g. assertive, interrogative, imperative and exclamatory modalities) and secondly, the speech act undertaken by an utterance (e.g. assertion, demand, promise, order, suggestion, etc.). Nouns (e.g. *un chauffard*), adjectives (e.g. *bon*), adverbs (e.g. *franchement*) and verbs (e.g. *espérer*) which present subjectivity are categorized as part of the *modalities of utterance*.

Polyphonic markers of point of view (see Riegel *et al.*, 2009) derive from enunciative subjectivity but they also point to the presence of an actual or a virtual co-speaker towards whom the speaker takes position enunciatively. For instance, a prepositional locution such as *selon moi* indicates that the speaker enunciatively takes charge of the utterance; however, it also refers to the implicit or explicit presence of another enunciative position, hence the polyphonic aspect of such usage.

In the light of the above-mentioned enunciative phenomena, the analysis grid is methodologically based on the following components: *shifted/non shifted levels, shifters of person/ostension, modalities of enunciation/utterance* and *polyphonic markers of point of view*. In order to carry out the analysis, a part of a chapter (the topic of which being the expression of opinion) in a French language course book (*Édito* for the B2 learning level, Heu & Mabilat, 2015) was chosen.

First of all, the results show that *shifting* proves to be the starting point of enunciation. In this regard, the 1st/2nd-person pronouns/possessive adjectives, the demonstrative pronoun *ça* and the presentative *c'est* especially function as *shifters of person/ostension*.

Secondly, it was found that speech acts may be considered as a rationale for enunciation: We observed that the *modalities of enunciation* are related to assertion, interrogation, and exclamation, while some specific *speech acts* concerning the expression of opinion were identified (e.g. *asking for an opinion, expressing certainty/disagreement/possibility, agreeing with someone with reservations, sharing a point of view*, etc.).

Thirdly, the *modalities of utterance* operate as the lexical apparatus of subjectivity within enunciation, i.e. some lexical unities are revealed to be the linguistic marks for ensuring subjectivity, especially opinion verbs (e.g. *Qu'en pensez-vous ? Il me semble que... , ça ne fait aucun doute*, etc.), attributive adjectives (e.g. *C'est absurde/aberrant/ridicule/délicant, je n'en suis pas si sûr(e)*, etc.) and opinion adverbs (e.g. *certes, effectivement, probablement*, etc.).

Lastly, while some *markers of point of view* (e.g. *à ma connaissance, d'après moi*, etc.) in the form of prepositional locutions are used for the management of enunciation, they essentially contribute to the polyphony.

Introduction

Ce présent travail se propose d'examiner les *phénomènes énonciatifs* dans le cadre de l'analyse du discours et de tisser ainsi les liens pertinents entre ces phénomènes et leur mise en place à des visées didactiques dans un manuel de français langue étrangère (désormais FLE).

Plus spécifiquement, nous tenterons de soumettre à la réflexion l'exploitation des phénomènes énonciatifs au niveau didactique dans un manuel de FLE. Il ressort de cette problématique la question suivante : *Quel contenu didactique est-il proposé dans un manuel plus ou moins actuel de FLE pour faire acquérir les phénomènes énonciatifs aux apprenants ?*

1. Bref aperçu sur les notions de discours et d'énonciation

Il est largement admis que le déclin du structuralisme saussurien et l'épanouissement des courants pragmatiques ont donné lieu à la prolifération des études dans le domaine d'analyse du discours (cf. Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 185). En tant qu'objet d'étude de l'analyse du discours, le *discours* relève de l'usage réel de la langue ; autrement dit, un locuteur/scripteur pourvu de la faculté de langage utilise/manipule une langue naturelle dans une situation de communication réelle suivant une intention de communication et des normes/conventions sociales établies dans le flot de l'histoire.

Ainsi, comme entité hétérogène, le discours puise-t-il ses concepts à une diversité de disciplines, si bien qu'il se plie à une vaste variété d'acceptions, dont nous ne retiendrons ici que quelques-unes tout en nous référant à Sarfati (2005, pp. 13-14) :

- le langage mis en action, la langue assumée par le sujet parlant. Équivalent de « parole », le mot *discours* s'applique ici aux réalisations écrites ou orales de la langue. Par opposition à la « langue » [...], le discours en constitue l'actualisation, à travers la diversité des usages ;
- tout énoncé supérieur à la phrase, considéré du point de vue des règles d'enchaînement des suites de phrases. [...];
- au sens de Benveniste, le discours désigne tout d'abord l'instance d'énonciation (le « moi-ici-maintenant » du sujet parlant). Dans un sens

restreint, spécialisé, *discours* désigne tout énoncé envisagé dans sa dimension interactive. *Discours* s'oppose ici à récit. Dans le récit, tout se passe comme si aucun sujet ne parlait, les événements semblent se raconter d'eux-mêmes ; le discours se caractérise, au contraire, par une énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et par la volonté du locuteur d'influencer son interlocuteur [...] ;

- de manière plus spécifique, le mot *discours* désigne la conversation. [...];
- au sens de Maingueneau, le discours est un système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncés à partir d'une certaine position sociale ou idéologique (par exemple, le discours « féministe »).

Lors de la considération des définitions énumérées ci-dessus, il s'avère qu'on se heurte à une variété de champs d'étude du discours, respectivement la théorie des actes de langage, la grammaire de texte, la théorie d'énonciation, l'analyse conversationnelle et l'approche idéologique. De surcroît, on se rend compte que le discours est donc susceptible de se prêter à une immense gamme d'analyses :

Autant dire qu'en faisant varier tel ou tel paramètre, on peut construire une infinité d'objets d'analyse. En fait, il faudrait plutôt se demander de quoi il pourrait bien ne pas y avoir « discours » : non seulement les énoncés, mais aussi les analyses de ces énoncés, et ainsi *ad libitum*, offrent la possibilité de découper un ensemble illimité de terrains d'investigation. (Maingueneau, 1987, p. 11)

Certes, toute activité langagière implique obligatoirement la mise en place du discours ; néanmoins, en vue de nous focaliser aux éléments discursifs les plus saillants dans le cadre didactique qui nous préoccupe, nous restreindrons nos analyses aux seuls phénomènes en relation avec l'*énonciation*.

En l'occurrence, il convient de rendre compte de la relation qu'entretiennent le discours et l'énonciation. Chez Benveniste surtout, le discours se rapproche de l'énonciation (*cf.* Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 186), vu qu'il est considéré comme « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la condition d'*intersubjectivité*, qui seule rend la communication linguistique » (Benveniste, 1966,

p. 266). Dans cette optique, de la même façon que l'énonciation réclame l'implication subjective du locuteur, « [l]e discours est pris en charge par un sujet » :

Le discours n'est discours que s'il est rapporté à un sujet, un JE, qui à la fois se pose comme source des *repérages personnels*, temporels, spatiaux [...] et indique quelle *attitude* il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son co-énonciateur (phénomène de « modalisation »). Il indique en particulier qui est le responsable de ce qu'il dit : un énoncé très élémentaire comme « Il pleut » est posé comme vrai par l'énonciateur, qui se donne pour son responsable, le garant de sa vérité. Mais cet énonciateur aurait pu moduler son degré d'adhésion (« Peut-être qu'il pleut »), en attribuer la responsabilité à quelqu'un d'autre (« Selon Paul, il pleut »), commenter sa propre parole (« Franchement, il pleut »), etc. (Maingueneau, 2007, pp. 32-33)

Néanmoins, même si les phénomènes issus de l'énonciation jouent un rôle capital dans l'analyse du discours, ils sont partagés en effet entre deux conceptions bien distinctes suivant le positionnement extralinguistique (ou discursif) ou linguistique auquel on adhère :

Si l'on insiste sur l'énonciation comme événement dans un type de contexte, qu'on l'appréhende dans la multiplicité de ses dimensions sociales et psychologiques, on opère plutôt du côté du *discours*. Mais l'énonciation peut aussi être envisagée dans un cadre strictement *linguistique* comme un ensemble d'opérations constitutives d'un énoncé [...]. (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 229)

Cela émane du fait que le *discours* est en soi un phénomène à double facette : d'une part, il réfère aux stratégies et aux conditions sociales de la production d'une langue (comme situation de communication, intention de communication, normes sociales, réalités sociohistoriques, genres discursifs sociohistoriquement déterminés, etc.), et d'autre part, il relève du produit même de l'énonciation qui présente des « marques ou traces énonciatives » en tant qu'« unités linguistiques qui indiquent le renvoi de l'énoncé à son énonciation » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 230). Dans cette perspective, étant donné que ce travail ne se veut pas exhaustif dans le cadre des phénomènes discursifs, nous tenons plutôt à nous focaliser sur certains procédés linguistiques se manifestant au niveau énonciatif (et donc discursif dans une certaine mesure).

2. Phénomènes linguistiques liés à l'énonciation

Selon Charaudeau et Maingueneau (2002), bien que le terme *énonciation* soit un terme qui remonte aux temps anciens dans le cadre de la philosophie, c'est grâce aux travaux de Charles Bally (pendant les années 1930) qu'il est étudié régulièrement et systématiquement en linguistique. En tant que courant pragmatique, la *théorie d'énonciation* s'adosse surtout sur les travaux d'Émile Benveniste, où le terme *énonciation* est défini comme « la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation » (Benveniste, 1974, p. 80), alors qu'on entend par *discours* « toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière » (Benveniste, 1966, p. 242). Par l'acte d'énonciation, on produit donc des *énoncés*¹ qui en attestent les marques/indices linguistiques. Néanmoins, il convient de rappeler encore une fois que le terme *discours* équivaut plus ou moins à l'énonciation (autrement dit, à la *mise en discours*) suivant la conception benvenistienne (cf. Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 186).

En conséquence, la théorie énonciative privilégie à la fois les phénomènes (ou conditions) extralinguistiques² de la production des énoncés et les marques ou indices linguistiques qui en témoignent par la réalisation d'énoncés ; ce qui permet ensemble au locuteur « de s'approprier la langue » (Benveniste, 1966, p. 262) :

Avant l'énonciation, la langue n'est que la possibilité de la langue. Après l'énonciation, la langue est effectuée en une instance de discours, qui émane d'un locuteur, forme sonore qui atteint un auditeur et qui suscite

1 La notion d'*énoncé* est le plus souvent prise dans une multitude d'acceptions. L'énoncé est largement admis comme « le produit à l'acte de production » ; autrement dit, il désigne « la trace verbale » de l'énonciation, où « la taille de l'énoncé n'a aucune importance : il peut s'agir de quelques mots ou d'un livre entier » (Maingueneau, 2007, pp. 33-34). Ainsi, l'énoncé peut être conçu comme un *ensemble de phrases* (de longueur variable) qui se succèdent entre deux pauses silencieuses (cf. Éluerd, 2012) ; en cela, il est susceptible d'équivaloir même à la notion de *texte* comme « une séquence verbale qui forme une unité de communication complète *relevant d'un genre de discours déterminé* » (Maingueneau, 2007, p. 34). Pourtant, certains linguistes le définissent, d'une manière plus restreinte, comme « une suite douée de sens et syntaxiquement complète » dans le cadre d'une « phrase inscrite dans un contexte particulier » (en tant que « l'unité élémentaire de la communication verbale », Maingueneau, 2007, pp. 34-35). C'est dans ce sens que nous préférons utiliser le terme *énoncé*.

2 Ces phénomènes sont surtout liés au plan socio-communicatif du langage comme par exemple l'opposition énonciateur/co-énonciateur, la situation de communication (contexte social/individuel), les rapports psychosociaux entre les interlocuteurs, l'intention de communication (visée communicative de l'énonciateur), le thème/topique du discours, les savoirs partagés entre l'énonciateur et son allocataire sous forme de référénciation, etc.

une autre énonciation en retour. En tant que réalisation individuelle, l'énonciation peut se définir, par rapport à la langue, comme un procès *d'appropriation*. Le locuteur s'approprie l'appareil formel de la langue et il énonce sa position de locuteur par des indices spécifiques, d'une part, et au moyen de procédés accessoires, de l'autre. (Benveniste, 1974, pp. 81-82)

À la lumière de ce que nous venons de mentionner, nous nous préoccuons de préférence, dans le cadre de ce travail, des phénomènes linguistiques ou des « repérages énonciatifs » (cf. Adam, 2011, p. 34) qui constituent essentiellement ce qu'appelle Benveniste (1974) « appareil formel de l'énonciation » (p. 79) ; c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs par lequel le locuteur devient capable de référer à la réalité extralinguistique et de s'inscrire/s'impliquer subjectivement comme *sujet-énonciateur* pour pouvoir communiquer un message suivant le contexte : *distinction discours-histoire, marqueurs d'embrayage, marqueurs de modalité, marqueurs de prise en charge énonciative et polyphonie*.

2.1. Distinction discours-histoire

Avant de débattre des indices d'énonciation, il convient de mettre en relief la distinction à laquelle procède Benveniste (1966) entre « discours » et « histoire » (ou *récit*) qui forment les deux « plans d'énonciation » (p. 238). Alors qu'il ne s'agit d'« aucune intervention du locuteur dans le récit » (Benveniste, 1966, p. 239), du côté du discours, « quelqu'un s'adresse à quelqu'un, s'énonce comme locuteur et organise ce qu'il dit dans la catégorie de la personne » (Benveniste, 1966, p. 242). Autrement dit, « tout texte comportant des *shifters*³, c'est-à-dire des éléments de mise en relation avec l'instance d'énonciation » renvoie au *discours*, tandis que « tout texte sans *shifters* » s'appelle *histoire* (Simonin-Grumbach, 1975, p. 87).

Selon Benveniste (1966), le *discours* privilégie l'emploi du présent, de la première et de la deuxième personne, alors que *l'histoire* met en relief l'emploi du passé simple et de la troisième personne. Pour pallier les insuffisances qui proviendraient par exemple de la combinaison de certaines formes verbales et personnelles dans n'importe quel texte (comme par exemple la combinaison de la troisième personne avec le présent

3 Rappelons en l'occurrence que Nicolas Ruwet traduit ce terme de l'anglais en français comme « embrayeurs » dans les *Essais de linguistique générale* de Jakobson (1963/2003, p. 176).

de l'indicatif, le présent de narration dans un récit, le présent de vérité générale, le récit au passé composé, l'insertion de l'acte d'énonciation dans un texte narratif, etc.), Simonin-Grumbach (1975) recourt à une nouvelle formulation :

Il faudrait donc, sans doute, reformuler l'hypothèse de Benveniste en des termes un peu différents, et je proposerai d'appeler « discours » les textes où il y a repérage par rapport à la situation d'énonciation (= Sit \mathcal{E}), et « histoire », les textes où le repérage n'est pas effectué par rapport à Sit \mathcal{E} mais par rapport au texte lui-même. Dans ce dernier cas, je parlerai de « situation d'énoncé » (= Sit \mathcal{E}). Il ne s'agit donc plus de la présence ou de l'absence des *shifters* en surface, mais du fait que les déterminations renvoient à la situation d'énonciation (extra-linguistique) dans un cas, alors que, dans l'autre, elles renvoient au texte lui-même. (p. 87)

Bien entendu, c'est une reformulation quelque peu modifiée de l'opposition benvenistienne ; néanmoins, elle ne fait pas preuve d'exhaustivité ou de rigueur nécessaire pour rendre compte de différentes possibilités textuelles et communicatives. Ainsi, comme le précisent Charaudeau et Maingueneau (2002), « il existe des énoncés qui ne sont pas narratifs et qui sont dépourvus d'embrayage (par exemple une définition de dictionnaire ou un proverbe) » (p. 211). Inversement, des séquences munies d'embrayeurs et donc ancrées dans la situation d'énonciation peuvent bien précéder celles sans embrayeurs dans un même texte oral ou écrit (dans une conversation informelle ainsi que dans un roman par exemple). Dans cette perspective, tout énoncé relèverait donc plus ou moins du discours au sens plus large. Parlant dans une perspective terminologique, il nous semble finalement plus propice de discerner le « plan embrayé » de celui « non embrayé » à l'instar de Maingueneau (2007) :

La grande majorité des énoncés comporte des embrayeurs ; ils sont donc en relation avec leur situation d'énonciation : on parle alors d'énoncé embrayé. [...] On peut également produire un énoncé qui soit dépourvu d'embrayeurs, qui se présente comme coupé de la situation d'énonciation ; on parle alors d'énoncé non embrayé. (pp. 90-91)

Par conséquent, ces deux plans qui s'imbriquent le plus souvent dans un texte peuvent être pris comme point de repère en vue d'engager la discussion à propos d'éléments plus concrètement linguistiques à travers lesquels le locuteur prend en

charge son énoncé en s'y impliquant d'une manière subjective. Dans ce cas-là, on a plutôt affaire aux *marqueurs d'embrayage* et aux *marqueurs de modalité*.

2.2. Marqueurs d'embrayage

Lorsque Benveniste met en œuvre son chapitre intitulé « De la subjectivité dans le langage » au sein des *Problèmes de linguistique générale I*, il fait l'observation suivante :

À quoi donc *je* se réfère-t-il ? À quelque chose de très singulier, qui est exclusivement linguistique : *je* se réfère à l'acte de discours individuel où il est prononcé, et il en désigne le locuteur. C'est un terme qui ne peut être identifié que dans ce que nous avons appelé ailleurs une instance de discours, et qui n'a de référence qu'actuelle. La réalité à laquelle il renvoie est la réalité du discours. C'est dans l'instance de discours où *je* désigne le locuteur que celui-ci s'énonce comme « sujet ». [...] Le langage est ainsi organisé qu'il permet à chaque locuteur de *s'approprier* la langue entière en se désignant comme *je*. Les pronoms personnels sont le premier point d'appui pour cette mise au jour de la subjectivité dans le langage. De ces pronoms dépendent à leur tour d'autres classes de pronoms, qui partagent le même statut. Ce sont les indicateurs de la deixis, démonstratifs, adverbes, adjectifs, qui organisent les relations spatiales et temporelles autour du « sujet » pris comme repère : « ceci, ici, maintenant », et leurs nombreuses corrélations « cela, hier, l'an dernier, demain », etc. Ils ont en commun ce trait de se définir seulement par rapport à l'instance de discours où ils sont produits, c'est-à-dire sous la dépendance du *je* qui s'y énonce. (Benveniste, 1966, pp. 261-262)

À partir de ce constat, il s'avère que « tout code linguistique contient une classe spéciale d'unités grammaticales qu'on peut appeler les embrayeurs : la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message » (Jakobson, 1963, p. 178). Autrement dit, les embrayeurs constituent, avec les marqueurs de modalité, l'une des « catégories d'indices » (Sarfati, 2005, pp. 20-22) ; ce qui permet l'opération dénommée « embrayage sur la situation d'énonciation » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 211).

Ceci dit, les marqueurs d'embrayage forment une catégorie de mots ou « tout un matériel linguistique » qui « organise l'expression de la subjectivité linguistique » (Sarfati, 2005, p. 20), si bien que le « repérage par l'énonciation » nécessite la prise en compte des « marques linguistiques à travers lesquelles se manifeste l'énonciation » :

Un énoncé ne se pose pas dans l'absolu ; il doit être situé par rapport à quelque chose. Or le langage humain a pour caractéristique que les énoncés prennent pour point de repère *l'événement énonciatif* même dont ils sont le produit. Ce ne sont pas toutes les caractéristiques de cet événement qui sont prises en compte, mais celles qui définissent la **situation d'énonciation** linguistique : énonciateur et co-énonciateur, moment et lieu de cette énonciation. (Maingueneau, 2007, p. 83)

Tout en considérant le cas du français, les embrayeurs recouvrent (cf. Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 212 ; Sarfati, 2005, pp. 20-22 ; Maingueneau, 2007, pp. 85-86) :

- les « indices de personnes » *je* et *tu*, « comme les véritables personnes de l'énonciation » qui sont opposés à *il* et *on* en tant qu'« authentiques pronoms puisqu'ils assument une fonction de représentants » ; ce qui revient à dire que l'on peut procéder à une distinction claire « entre le régime de la personne et celui de la non-personne (en tant que personne absente de l'espace de l'interlocution) » (Sarfati, 2005, p. 21). En bref, les indices de personne recouvrent les pronoms personnels de la première et de la deuxième personne et les possessifs qui y correspondent ; en d'autres termes ;
 - les déterminants/adjectifs possessifs *mon-ton* et *notre-votre* ainsi que leurs variantes au féminin et au pluriel,
 - les pronoms possessifs *le mien-le tien* et *le nôtre-le vôtre* ainsi que leurs variantes au féminin et au pluriel.
- les « indices d'ostension » (dénommés aussi « indices de monstration » ou « indices spatio-temporels ») qui s'organisent autour des adverbes *ici* et *maintenant* ressortissent à des parties du discours différentes comme ;
 - les « déictiques spatiaux »⁴ où l'on inclut ;

4 En l'occurrence, il convient de souligner la confusion terminologique à laquelle prête l'usage du terme *déictique*, vu qu'en partant des recherches de Benveniste, certains linguistes l'utilisent comme synonyme d'embrayeurs, où le mot *déictique* renvoie aux indices de personne et à ceux d'ostension à la fois. Or, l'appellation *déictique* est censée désigner, pour d'autres linguistes, les indices spatio-temporels uniquement (voire les indices spatiaux pour certains chercheurs) et c'est dans cette conception restreinte du terme que le mot est utilisé dans ce travail (pour une discussion plus élaborée à ce propos cf. Sarfati, 2005, p. 22).

- i. les adjectifs démonstratifs (*ce* et ses variantes) et les pronoms démonstratifs (*ceci, cela, ce, ça, celui-ci* et leurs variantes),
 - ii. les particules adverbiales *–ci* et *–là*,
 - iii. les adverbes et locutions adverbiales (servant à exprimer la proximité, l'éloignement ou toute sorte de positionnement par rapport à l'endroit où se trouve le locuteur) comme *ici, là, là-bas, en haut, en bas, à droite, à gauche, etc.*,
 - iv. les présentatifs *c'est, voici* et *voilà*.
- les « déictiques temporels » où l'on prend comme point de repère énonciatif l'adverbe *maintenant* autour duquel s'organisent divers éléments linguistiques ;
 - i. « les marques de présent, passé et futur » qui s'ajoutent au radical des verbes,
 - ii. « les mots ou groupes de mots à valeur temporelle » qui expriment une simultanéité, une antériorité ou une situation future par rapport au moment de l'énonciation ; ce sont des adverbes et des locutions adverbiales comme par exemple *maintenant, actuellement, en ce moment, hier, aujourd'hui, naguère, jadis, récemment, il y a trois jours, dans trois jours, plus tard, bientôt, etc.*⁵

Avant d'engager la discussion sur les marqueurs de modalité, nous tenons à mentionner l'opposition figurant entre les déictiques et l'anaphore. Comme le précisent Charaudeau et Mainguenenau (2002), dans la conception traditionnelle de cette opposition, si le référent « se trouve *dans le texte*, il y a relation **anaphorique**, si ce référent est situé *dans la situation de communication immédiate* (faisant intervenir les interlocuteurs, le moment de l'énonciation ou des objets perceptibles), il y a référence **déictique** » (p. 159). En effet, cette distinction fait écho premièrement à celle de Simonin-Grumbach (1975) entre la situation d'énonciation et la situation d'énoncé. Deuxièmement, « un certain nombre d'unités linguistiques peuvent être utilisées aussi bien pour le repérage énonciatif que pour le repérage cotextuel » (Maingueneau, 2007, p. 89). Par exemple, dans *Paul est venu, ce garçon...*, il s'agit du repérage cotextuel (qui concerne plutôt le domaine de grammaire textuelle dans le cadre de la cohésion textuelle) car l'identification du référent de *ce garçon* est effectuée suivant l'environnement linguistique antérieur dans la continuité

5 Selon Sarfati (2005, p. 22), les déictiques temporels comprendraient également les articles définis qui renvoient à un référent relevant de la temporalité et déterminé par le contexte, comme dans le cas de *le mois, l'année prochaine*, etc. Pourtant, c'est le groupe nominal entier qui témoigne de la temporalité de notre point de vue.

textuelle ; ce repérage cotextuel relève donc, pour cet exemple, d'une « anaphore infidèle » qui consiste en « une reprise avec changements lexicaux » (Riegel *et al.*, 2009, p. 1038). Pourtant, dans le cas de *Ce garçon est...*, il y a le repérage par rapport à la situation d'énonciation (il se peut que le locuteur accompagne sa parole d'un geste déictique qui est pointé vers quelqu'un présent dans l'espace physique).

2.3. Marqueurs de modalité

Dans un énoncé, on peut distinguer deux « parties » selon Bally :

[L]'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation [...] ; nous l'appellerons [...] le *dictum*. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un *verbe modal* [...], et son sujet, le *sujet modal* ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum*. La modalité est l'âme de la phrase ; de même que la pensée, elle est constituée essentiellement par l'opération active du sujet parlant. (1944, p. 36)

Plus précisément, le *dictum* met en relief le contenu d'un énoncé (la représentation d'une chose/d'un fait ou la transmission d'une information *grosso modo*), tandis que le *modus* relève plutôt de « l'attitude du sujet parlant à l'égard de ce contenu » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 385), où « [l]a présence des termes modalisants modifie le *dictum* de l'énoncé et le transforme en *modus* » (Büyükgüzel, 2011, p. 132), comme c'est le cas de l'usage des verbes modaux *devoir*, *pouvoir*, *croire*, *vouloir*, etc. ou des adverbes *sûrement*, *franchement*, *évidemment*, etc., qui témoignent de l'implication ou de la prise de position du locuteur vis-à-vis de son énoncé.

Dans la perspective mise au point ci-dessus, les *marqueurs de modalité* ou de *modalisation*⁶ « indiquent l'attitude de l'énonciateur à l'égard de son énoncé ; ou de

6 Il faut signaler toutefois que Büyükgüzel (2011, p. 134) procède à une distinction entre la *modalisation* et la *modalité*, où le premier terme renvoie au « processus de réaction à l'égard de l'énoncé » chez le locuteur et le deuxième au « résultat qui implique les traces de ce processus, tout comme dans le rapport entre l'énonciation (processus) et l'énoncé (résultat, produit) ». En d'autres termes, la modalisation relève du processus d'énonciation en parallèle avec la production discursive, alors que la modalité en constitue les traces linguistiques au niveau d'énoncé. Büyükgüzel (2011, p. 134) parle également des « modalisateurs » en tant que « marqueurs par lesquels l'énonciateur affiche son attitude face à son énoncé, à son interlocuteur et à la situation d'énonciation ». Pour ne pas prêter à des confusions qui émaneraient de différents choix terminologiques se manifestant chez divers linguistes et pour ainsi opérer plus simplement, nous avons opté pour l'usage des termes *modalité/marques/marqueurs* au sein de cette étude.

son co-énonciateur » : « Le fait que tout énoncé ait une valeur modale, qu'il soit **modalisé** par son énonciateur, montre que la parole ne peut représenter le monde que si l'énonciateur, directement ou non, marque sa présence à travers ce qu'il dit » (Maingueneau, 2007, p. 85). Par ailleurs, les marqueurs de modalité rassemblent simultanément des phénomènes extralinguistiques et linguistiques, et peuvent être soumis donc à la réflexion en deux dimensions qui interagissent constamment selon Meunier :

Modalité d'énonciation : se rapporte au sujet parlant (ou écrivant). Elle intervient obligatoirement et donne une fois pour toutes à une phrase sa forme déclarative, interrogative ou impérative. [Elle] caractérise la forme de la communication entre Locuteur et Auditeur.

Modalité d'énoncé : se rapporte au sujet de l'énoncé, éventuellement confondu au sujet de l'énonciation. Ses réalisations linguistiques sont très diverses de même que les contenus sémantiques et logiques qu'on peut lui reconnaître [...]. (1974, pp. 13-14)

Les *modalités d'énonciation* réfèrent donc « aux moyens par lesquels le locuteur implique ou détermine l'attitude de l'allocataire à partir de sa propre énonciation » (Sarfati, 2005, p. 23). Dans cette perspective, à côté des modalités de phrase comme par exemple la déclaration (assertion), l'interrogation, l'injonction et l'exclamation qui entrent en vigueur, elles vont de pair surtout avec les *actes de parole* (cf. Austin, 1962/1970) ; autrement dit, à part les « constatifs » (phrases « qui décrivent le réel en termes de vérité ou de fausseté »), la langue témoigne aussi d'un autre type de phrases qui « cherchent à agir sur l'état du monde, à le modifier »⁷ : « **Les performatifs servent à accomplir des actes**, des actes 'institutionnels', c'est-à-dire qui n'existent que relativement à une institution humaine et **qui font référence à une convention humaine** » (Bracops, 2010, p. 35). Plus spécifiquement, lorsque le locuteur parle, il entreprend par le langage trois actes simultanément selon Austin (1962/1970) : *locutionnaire*, *illocutionnaire* et *perlocutionnaire*. La production d'un énoncé aux niveaux phonétique, syntaxique et sémantique (c'est-à-dire un énoncé formé des sons, construit conformément à une organisation syntaxique et pourvu d'une signification) relève d'un « acte locutionnaire » ; pourtant, cet acte primaire ne constitue en effet qu'un « objet abstrait qu'il est nécessaire d'articuler sur une énonciation » :

7 En effet, comme le précise Maingueneau (2007), « [l]e discours est une forme d'action » (p. 31).

L'acte « illocutionnaire » intervient alors comme l'acte d'énonciation qui prend en considération les relations entre le locuteur et le(s) allocataire(s) : telle phrase peut constituer une promesse, une menace, un conseil, etc. Austin parle [...] de « forces illocutionnaires » ; ces « forces » n'ont de valeur qu'à l'intérieur de conventions définies. Mais ce n'est pas tout : l'acte « perlocutionnaire » renvoie à l'effet produit par l'illocution, ainsi telle question du locuteur peut servir à embarrasser un adversaire, ou à lui permettre de s'intégrer à une discussion, etc. (Maingueneau, 1976, p. 130)

Ainsi l'assertion, la promesse, le conseil, la requête, l'ordre, etc. illustrent-ils quelques-uns des actes de parole qui créent un effet psychologique et/ou actionnel chez l'allocataire.

À la lumière de ce que nous venons de mentionner ci-dessus, les modalités d'énonciation disposent, de but en blanc, d'une double importance en didactique des LE : elles coïncident tout d'abord avec les « types de phrases » plus ou moins canoniques comme la phrase déclarative, interrogative, exclamative et impérative s'inscrivant chacune à un acte de parole (selon l'intention du locuteur) et ayant une forme affirmative ou négative (Delatour *et al.*, 2004, p. 10). Deuxièmement, par l'intermédiaire des modalités d'énonciation, la théorie d'énonciation se rapproche à la *théorie des actes de langage* (cf. Austin, 1962/1970) qui se révèle pertinente dans la perspective didactique, de notre point de vue, au sein de la « compétence fonctionnelle », qui forme, en collaboration avec la compétence discursive, la compétence pragmatique dans le *Cadre européen commun de référence* :

Cette composante recouvre l'utilisation du discours oral et des textes écrits en termes de communication à des fins fonctionnelles particulières. [...] **Les micro-fonctions** sont des catégories servant à définir l'utilisation fonctionnelle d'énoncés simples (généralement courts), habituellement lors d'une intervention dans une interaction. [...] **Les macro-fonctions** sont des catégories servant à définir l'utilisation fonctionnelle du discours oral ou du texte écrit qui consistent en une suite (parfois importante) de phrases. (Conseil de l'Europe, 2005, p. 98)

Les macro-fonctions relèvent des séquences textuelles (types de texte à l'oral ou à

l'écrit) à une échelle plus globale, telles qu'elles sont définies par Adam (2011), comme par exemple la narration, la description, l'argumentation, etc., alors que les micro-fonctions correspondent aux fonctions langagières plus spécifiques qui équivalent plus ou moins à un acte de parole bien déterminé (se présenter, parler de son entourage, demander l'adresse à quelqu'un, etc.). Par conséquent, les actes de parole acquièrent une signification à travers les *fonctions langagières* (figurant dans les manuels de FLE par exemple).

La prise en charge des énoncés témoigne tout d'abord d'une subjectivité au niveau actionnel et communicatif chez le locuteur ; il s'en suit que la subjectivité dont il est question ici s'exprime de « tous les moyens linguistiques par lesquels le locuteur manifeste une attitude par rapport à ce qu'il dit » et c'est ainsi qu'on parle des *modalités d'énoncé* portant les traces linguistiques de l'énonciation (Sarfati, 2005, pp. 23-26) et incluant :

- les « substantifs subjectifs » à valeur méliorative ou péjorative comme par exemple *un chauffard, un cossard, etc.*,
- les « adjectifs subjectifs » formés de la classe des qualificatifs comme par exemple *drôle, important, bon, utile, agaçant, etc.*,
- certains verbes (ou locutions verbales) qui servent d'évaluation subjective ou d'apport de jugement comme par exemple *espérer, souhaiter, considérer, estimer, trouver que, avoir l'impression que, etc.*,
- les « adverbes modalisateurs d'énoncés » comme par exemple *heureusement, sûrement, franchement, vraisemblablement, etc.*

Dernièrement, les modes verbaux comme le conditionnel et le subjonctif peuvent être classés comme des modalités d'énoncé en vue d'exprimer une hypothèse ou une incertitude comme dans le cas de *On croirait/voudrait/pourrait/devrait/dirait que ...* par exemple.

En fin de compte, pour ce qui concerne à la fois les modalités d'énonciation et celles d'énoncé, Charaudeau et Maingueneau (2002) y incluent aussi d'autres phénomènes linguistiques/paralinguistiques comme par exemple l'interjection, l'intonation, la thématisation/la focalisation, etc., qui reposent sur la prise en charge énonciative mais qui ne seront pas traités dans le cadre de cette étude.

2.4. Marqueurs de prise en charge énonciative

De notre point de vue, les *marqueurs de prise en charge énonciative*, où la théorie énonciative va de pair parfois avec la grammaire textuelle, prennent part dans les modalités d'énoncé mais méritent un traitement à part en raison de leur haute valeur énonciative et de leur pertinence à l'oral.

Selon Adam (2005), les *marqueurs de prise en charge énonciative* constituent un sous-ensemble des *connecteurs pragmatiques* (cités dans Riegel *et al.*, 2009, p. 1046), concourent « au fonctionnement du discours » et « marquent généralement l'émergence d'un point de vue, qui n'est pas forcément celui du locuteur, que celui-ci peut ou non prendre en charge » ; ils se répartissent en diverses composantes (Riegel *et al.*, 2009, pp. 1049-1052) :

- les « marqueurs de point de vue » comme les groupes prépositionnels *d'après, selon, pour, etc.*,
- les « marqueurs de reformulation » comme *c'est-à-dire [que]* (locution conjonctive de coordination/subordination), *autrement dit* (locution adverbiale), *en d'autres termes* (locution adverbiale), *à savoir [que]* (locution conjonctive de coordination/subordination), etc.⁸,
- les « marqueurs de clôture » (temporels, argumentatifs et/ou énumératifs) comme les adverbes/locutions adverbiales *enfin, finalement, par conséquent, en conséquence, en fin de compte, en somme, en définitive, en résumé, bref, etc.*,
- les « marqueurs de structuration de la conversation » qui « jouent un rôle important dans la structuration des discours oraux », marquent en effet un haut degré d'implication/de subjectivité du locuteur dans son discours au niveau pragmatique plutôt qu'argumentatif :
 - les adverbes comme *bon, ben, alors, etc.* et la conjonction *mais*, qui indiquent l'ouverture/la clôture du discours ou mettent en relief un sentiment/une réaction émotionnelle du locuteur, comme par exemple dans la phrase *Bon/Ben/Alors/Mais, qu'est-ce que tu fais là ?*
 - les « phatiques » comme *tu vois, tu sais, n'est-ce pas, etc.* qui « assurent l'entretien du contact avec l'interlocuteur », contrôlent si le canal communicatif avec l'interlocuteur marche bien et/ou recherchent l'adhésion de l'interlocuteur à ce que l'on dit, comme

8 Les locutions qui fonctionnent comme marqueurs de reformulation ou de clôture sont appelées *adverbes de liaison* ou *adverbes de coordination de phrase* par certains grammairiens (cf. Delatour *et al.*, 2004).

par exemple dans la phrase *Je te l'avais dit, tu vois/tu sais/n'est-ce pas, il est fou, ce mec !*⁹

2.5. Polyphonie énonciative

En tant que terme emprunté à la musique, qui renvoie à la cooccurrence harmonique de plusieurs voix dans une pièce, la *polyphonie* désigne selon Mikhaïl Bakhtine (qui a étiqueté et développé ce concept pour la littérature pendant les années 1920) le fait de « faire parler plusieurs voix » dans un texte, ce qui revient à dire que « les textes véhiculent, dans la plupart des cas, beaucoup de points de vue différents », alors qu'en analyse linguistique, Oswald Ducrot (inspiré des travaux de Bakhtine mais aussi ceux de Gérard Genette dans les années 1970 sur la focalisation pour rendre compte de la distinction ou de la superposition des voix du narrateur et des personnages) intègre et élargit ce concept dans le cadre de l'énonciation, si bien que « [l]a polyphonie est associée au niveau de l'énoncé » qui « renferme des traces des protagonistes de son énonciation » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 444).

Ainsi, Ducrot (1984, p. 183) tente-t-il « de montrer comment l'énoncé signale dans son énonciation la superposition de plusieurs voix » tout en procédant à une distinction opératoire entre surtout le *locuteur* (comme responsable de l'énonciation) et l'*énonciateur* que ce premier fait parler explicitement ou implicitement par une multitude de procédés énonciatifs en vue de se réclamer de divers points de vue ; c'est ainsi que le locuteur devient capable de mobiliser, en supplément à lui-même, divers énonciateurs à l'instar des personnages mis en scène par un narrateur.

La polyphonie s'avère plus délicate dans le cas de la *négation* ou du *conditionnel* (cf. Ducrot, 1984 ; Charaudeau & Maingueneau, 2002) : dans une phrase négative, en supplément au locuteur qui y exprime la négation, il s'agit donc de la présence d'au moins un énonciateur (soit une personne avec qui le locuteur est en train de parler soit une personne implicite ou virtuelle), dont les idées (exprimées soit sur place soit quelque part dans le passé) sont soumises à la négation (à une opposition) concernée. Un autre exemple lié à la polyphonie est issu de l'emploi du conditionnel (dans le jargon journalistique par exemple), par l'intermédiaire duquel le locuteur énonce ses propos en se basant sur une information reçue, d'une manière ou d'une autre, d'un tiers, comme

9 Riegel *et al.* (2009) classent sous les phatiques aussi l'interjection *euh* qui fait preuve d'hésitation ou sert au locuteur d'un moment de réflexion : *Euh, je ne sais quoi dire.*

dans la phrase *Il y aurait eu une dizaine de personnes mortes* (selon les autorités, les témoins, la source qui a transmis cette information, etc.).

Tout en considérant divers procédés/phénomènes énonciatifs (comme l'usage des pronoms personnels, la négation, le discours rapporté, les modalités, l'argumentation, etc.) dont se préoccupe la polyphonie, il nous semble plus intéressant d'exploiter les *marqueurs de point de vue* dans cette perspective car lorsque le locuteur prend d'emblée une position à travers son énoncé, il se situe implicitement et automatiquement par rapport aux autres énonciateurs surtout virtuels.

Méthodologie : élaboration d'une grille d'analyse pour les phénomènes énonciatifs

Comme le précisent Papo et Bourgain (1989), le *repérage des faits énonciatifs* s'avère essentiel dans la didactique du FLE car « il permet d'apercevoir les choix qu'a faits le scripteur pour privilégier tel aspect de la communication qu'il veut établir avec le lecteur à travers les différentes instances du texte » (p. 16). En somme, l'énonciation présente une double importance en didactique du FLE selon nous : elle fournit les moyens linguistiques nécessaires en vue de sensibiliser l'apprenant à certains faits discursifs dans le cadre de la compréhension orale/écrite ; de surcroît, elle sert d'étagage à la construction du discours dans le cadre de la production orale/écrite.

Ceci dit, lors de la prise en compte de la problématique de départ, nous nous proposons d'examiner la *transmission des phénomènes énonciatifs* au sein d'une partie d'un chapitre dans le manuel *Édito* de niveau B2 (Heu & Mabilat, 2015). Sans entrer dans les détails, *Édito* constitue l'un des manuels les plus actuels de FLE mais nous pouvons justifier le choix du manuel surtout par son adhésion à la *perspective actionnelle* en tant que méthode d'enseignement-apprentissage la plus actuelle et efficace de notre point de vue, favorisant ainsi l'autonomie et la compétence communicative chez les apprenants-utilisateurs par le recours à des documents authentiques et à des tâches-projets, tels qu'ils sont décrits et préconisés dans le CECR (Conseil de l'Europe, 2005). Quant à notre choix du niveau B2, nous nous référons aux descripteurs du CECR (2005, pp. 97-98) à propos des rubriques « souplesse » et « cohérence et cohésion » figurant au sein de la compétence discursive, où le niveau B2 marque un tournant décisif dans le cadre de la compétence énonciative (mais aussi à l'égard de l'organisation textuelle à l'écrit ou à l'oral) par rapport aux autres niveaux langagiers (cf. Tableau 1).

Tableau 1 : Descripteurs de souplesse et de cohérence-cohésion au niveau B2 dans le CECR (Conseil de l'Europe, 2005, pp. 97-98)

Souplesse	
B2	Peut adapter ce qu'il/elle dit et la façon de le dire à la situation et au destinataire et adapter le niveau d'expression formelle convenant aux circonstances.
	Peut s'adapter aux changements de sujet, de style et de ton rencontrés normalement dans une conversation.
	Peut varier la formulation de ce qu'il/elle souhaite dire.
Cohérence-cohésion	
B2	Peut utiliser avec efficacité une grande variété de mots de liaison pour marquer clairement les relations entre les idées.
	Peut utiliser un nombre limité d'articulateurs pour relier ses énoncés bien qu'il puisse y avoir quelques « sauts » dans une longue intervention.

Méthodologiquement parlant, notre grille d'analyse est fondée sur quatre paramètres essentiels : *plans d'énonciation, marqueurs d'embrayage, marqueurs de modalité et marqueurs de prise en charge énonciative*. Ces quatre paramètres essentiels font appel, à leur tour, à sept sous-paramètres autour desquels les analyses seront effectuées. Ce sont respectivement *plan embrayé, plan non embrayé, indices de personne, indices d'ostension, modalités d'énonciation, modalités d'énoncé, marqueurs de point de vue polyphoniques* (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Grille d'analyse pour les phénomènes énonciatifs

<u>Plans d'énonciation</u>	<u>Marqueurs d'embrayage</u>	<u>Marqueurs de modalité</u>	<u>Marqueurs de prise en charge énonciative</u>
Plan embrayé	Indices de personne	Modalités d'énonciation	Marqueurs de point de vue polyphoniques
Plan non embrayé	Indices d'ostension	Modalités d'énoncé	

Résultats

Dans cette partie, nous tenterons d'effectuer les analyses et de présenter les résultats en fonction des paramètres et des sous-paramètres énumérés auparavant. Ceci dit, nous pensons que le manuel *Édito* (niveau B2) constitue un exemple saillant au traitement de l'énonciation et surtout à la mise en place de la subjectivité du côté du locuteur par l'appareil formel de la langue, même si le guide pédagogique du manuel (Braud, 2015) ne mentionne pas ouvertement les distinctions énonciatives à aborder en classe au sein des consignes données aux professeurs.

De surcroît, nous restreindrons nos analyses à la seule rubrique « vocabulaire/grammaire : exprimer son opinion » (Heu & Mabilat, 2015, pp. 12-13) de la première

unité intitulée « À mon avis » comme contenu didactique dans le manuel *Édito* (Heu & Mabilat, 2015, pp. 9-22) car dans la rubrique en question, les auteurs donnent une liste d'énoncés possibles destinés à l'expression/la demande d'une opinion, où nous nous attendons à une diversité de phénomènes énonciatifs en raison de la thématique.

1. Embrayage comme point de repère de la subjectivité

De notre point de vue, le plan embrayé constitue le point de départ pour l'engagement du locuteur dans son énoncé, si bien que la subjectivité entre automatiquement en vigueur par l'intermédiaire de l'appareil formel de la langue. Il est possible de voir proliférer cette subjectivité surtout autour de l'emploi fréquent du *présent de l'indicatif* dans la rubrique.

Les *indices personnels* y prennent part avec le recours abondant aux pronoms personnels et adjectifs possessifs de la 1^{ère} et de la 2^{ème} personne dans des énoncés comme *Pouvez-vous me donner votre point de vue ? Je suis de votre avis, je vous approuve, qu'en pensez-vous ?*, etc., où les pronoms acquièrent une signification selon le contexte communicatif et que la subjectivité entre d'emblée en jeu par les modalités déclaratives ou interrogatives.

Parmi les *indices d'ostension*, nous constatons surtout l'usage des déictiques comme le pronom démonstratif neutre *ça* et le pronom clitique sujet *ce* dans le présentatif *c'est* : *Ça ne m'étonnerait pas que...*, *ça dépend, ça se peut, ça a l'air...*, *ce n'est pas si simple, c'est ça, c'est peut-être le cas*, etc. Ce qui est pertinent concernant les déictiques, c'est que le pronom *ça* est utilisé très fréquemment dans les énoncés de la rubrique, étant donné qu'il est plutôt réservé à l'oral ; son emploi fait preuve de la primauté accordée par *Édito* aux traits de l'oralité dans la rubrique.

Néanmoins, comme c'est le cas pour l'usage à valeur anaphorique de l'indice spatial *là* dans la rubrique (dans l'énoncé *Là, tu vas trop loin !* pour exprimer le désaccord), suivant la situation de communication dans laquelle se trouveraient les interlocuteurs, certains usages de *ça/c'est* relèveraient aussi de la reprise d'un élément (ou d'un événement, d'une circonstance, etc.) de discours censé déjà connu de la part de l'allocutaire, de telle sorte qu'il s'agirait plutôt d'une anaphore faisant appel à la mémoire de l'allocutaire : par exemple, dans *Ça dépend* qui renvoie probablement à un élément de discussion antérieur. Par contre, comme c'est le cas par exemple dans la rubrique pour ce qui est de *Ça ne*

m'étonnerait pas que... ou ... *C'est sûr, tu te feras des amis*, nous avons affaire évidemment à une cataphore mais aussi au fonctionnement déictique, étant donné que le locuteur attire l'attention de l'allocutaire au niveau cognitif sur ce dont il parle ou va parler.

2. Actes de parole comme raison d'être de l'énonciation

Il s'avère que le locuteur entreprend en effet une action par l'usage de la langue et agit ainsi sur l'état des relations psychosociales (pourvues d'un caractère conventionnel) en influant sur son allocutaire. Bien entendu, les actes de parole sont pertinents en didactique du FLE et surtout dans les manuels à travers les fonctions langagières autour desquelles les thèmes et les unités sont élaborés. En fait, nous ne voyons aucune raison pour ne pas considérer les actes de parole et les fonctions langagières presque comme équivalents.

Dans cette perspective, en tant que *modalités d'énonciation*, il est possible de repérer dans la rubrique examinée des énoncés de type assertif, interrogatif et exclamatif (néanmoins, aucune occurrence de la modalité impérative) comme par exemple *Je vous approuve sans réserve, qu'en pensez-vous ? N'importe quoi ! Tu rigoles !*, etc.

Quant aux *actes de parole* dans le cadre de l'expression d'une opinion, nous pouvons énumérer les suivants : *demander son avis à quelqu'un, refuser de donner une opinion, donner son avis, exprimer ses impressions, exprimer son accord, partager un point de vue, approuver un point de vue en émettant des réserves, exprimer son désaccord, exprimer un désaccord atténué, exprimer la certitude, exprimer l'évidence, mettre en doute, exprimer le doute et exprimer la possibilité/l'impossibilité/la probabilité/l'improbabilité*. Ces actes de paroles liés à l'expression d'une opinion offrent aux professeurs de FLE un lieu d'étude idéal pour l'exploitation des phénomènes énonciatifs, vu qu'ils mobilisent à la fois la subjectivité et la prise de position du locuteur à l'égard de ses énoncés.

3. Appareil lexical de la subjectivité

Pour ce qui concerne les *modalités d'énoncé* (c'est-à-dire les substantifs, adjectifs, adverbes et verbes à valeur subjective) dans le cadre de l'expression d'une opinion, ce sont surtout les verbes subjectifs (ou locutions verbales) qui entrent dans diverses constructions de phrase (simple ou complexe) pour exprimer l'opinion : *Qu'en pensez-vous ? Vous croyez que ça en vaut la peine ? Il me semble que...*, *ça ne fait aucun doute, je*

vous approuve sans réserve, j'en doute, j'en suis persuadé(e)/convaincu(e), je pense qu'il me le dira, je trouve que... , j'ai l'impression que... , j'ai la conviction que... , on dirait que... , ça se peut, il va de soi que... , ça m'étonnerait, etc. Les verbes prennent en charge donc la plupart de la subjectivité lors de l'expression d'une opinion. En outre, nous avons relevé certains emplois à valeur figurative/métaphorique comme dans le cas de *Tu parles !* ou de *Tu veux rire !*, ou encore certaines expressions comme *J'en mettrais ma main au feu, j'en mettrais ma main à couper* (pour exprimer l'évidence) ou *Quand les poules auront des dents* (pour exprimer l'impossibilité). En l'occurrence, le seul substantif à valeur subjective dans la rubrique relève de l'emploi du mot *œil* dans l'expression *Mon œil !* (pour exprimer l'incrédulité).

Une autre pertinence provient du fait que les adjectifs subjectifs entrent en jeu surtout dans les constructions attributives : *Ce n'est pas si simple, c'est absurde/aberrant/ridicule/délicant, je n'en suis pas si sûr(e), c'est indubitable/incontestable, il est clair/manifeste que... , ça a l'air + adjectif, je trouve + adjectif + que... , ça me laisse perplexe, ça me paraît invraisemblable/inimaginable, c'est peu probable, c'est faisable, etc.*

Quant aux adverbes (ou locutions adverbiales) modalisateurs, ils sont exploités dans le cadre de l'approbation/l'accord, le doute ou la probabilité : *certes, effectivement, absolument, évidemment, exactement, sûrement, en effet, tout à fait, bien sûr que oui, sans doute, pas forcément, probablement, peut-être, etc.* Par ailleurs, certains adverbes de quantité concourent à l'ajustement du degré de subjectivité : *Vous avez bien raison, pas tant que ça, il faut bien se rendre à l'évidence, je n'y crois pas trop, etc.*

Dernièrement, nous avons repéré, dans le cadre des modalités d'énoncé, trois occurrences de l'emploi du conditionnel (suivi du subjonctif) pour mettre en place une hypothèse ou une impression : *Ça ne m'étonnerait pas que + subjonctif, il semblerait que + subjonctif et il se pourrait bien que + subjonctif.* L'emploi du subjonctif est donc surtout lié à la construction qui le précède dans ces constructions conditionnelles et aussi dans d'autres cas qui le nécessitent, comme par exemple pour *il est possible que + subjonctif.*

4. Polyphonie dans les marqueurs de point de vue

Il est possible de constater certains phénomènes de polyphonie typiques dans la rubrique ; à titre d'exemple, il convient de mentionner :

- l'emploi du pronom personnel de la deuxième personne comme dans *Pouvez-vous me donner votre point de vue ?*, où il s'agit de la coprésence du locuteur et de l'interlocuteur à qui le locuteur s'adresse,
- la négation dans la construction elliptique *pas forcément*, qui constitue la réponse du locuteur qui contredit un autre énoncé antérieur ; donc il s'agit ici aussi de la coprésence sous-jacente de deux locuteurs,
- le discours rapporté dans l'énoncé *Il me semble que Nadia a dit que la France est un pays de culture*, où le locuteur qui énonce ce propos renvoie aux propos d'autrui.

Pourtant, l'emploi des marqueurs de point de vue s'intégrant dans les marqueurs de prise en charge énonciative nous paraît plus délicat. Dans la rubrique, les auteurs du manuel recommandent certaines locutions prépositives (pour donner son avis à un autre) parmi lesquelles nous pouvons citer *à ma connaissance, d'après moi, quant à moi, pour moi, pour ma part, à mes yeux, de mon point de vue, sauf erreur de ma part*, etc. Ces locutions sous-entendent plus ou moins la présence d'un autre énonciateur réel ou virtuel, d'un autre point de vue, d'une autre position ou d'une autre opinion à propos d'un sujet. D'ailleurs, lorsque le locuteur se positionne subjectivement en prenant en charge son énoncé, c'est par rapport à cet énonciateur réel ou virtuel (qui aurait dû dire quelque chose à ce propos dans le passé immédiat ou lointain) qu'il exprime son opinion. Par conséquent, les marqueurs de point de vue présentent une polyphonie au plein sens du mot.

En guise de conclusion

Dans ce présent travail, nous avons tenté d'exploiter la transmission de certains phénomènes énonciatifs en relation avec l'expression d'une opinion dans une rubrique d'un chapitre du manuel *Édito* pour le niveau B2. Pour ce faire, nous avons effectué nos analyses autour de 4 paramètres : *plans d'énonciation, marqueurs d'embrayage, marqueurs de modalité et marqueurs de prise en charge énonciative*.

De prime abord, nous avons constaté que les pronoms personnels/adjectifs possessifs de la 1^{ère}/2^{ème} personne, le pronom démonstratif *ça* et le présentatif *c'est* servent surtout d'embrayage.

En deuxième lieu, les énoncés de type assertif/interrogatif/exclamatif constituent les diverses *modalités d'énonciation*, alors qu'il est possible de privilégier certains *actes de parole* spécifiques dans le cadre de l'expression d'une opinion.

Troisièmement, pour ce qui est des *modalités d'énoncé*, certains verbes d'opinion et certains adjectifs à construction attributive assurent au niveau lexical la plupart de la subjectivité.

Dernièrement, certains marqueurs de point de vue sous forme de locutions prépositives servent de *prise en charge énonciative* mais contribuent aussi à la *polyphonie énonciative*.

De notre point de vue, la pertinence des résultats cités ci-dessus en didactique du FLE peut être résumée comme suit : lors de la considération générale des objectifs communicatifs et langagiers que l'on se fixe en vue d'améliorer la production orale et la production écrite (par exemple, suivant les descripteurs proposés dans le CECR), la transmission des faits énonciatifs en classe s'avère primordiale dans le cadre de la compétence discursive et donc pragmatique.

Bien entendu, afin que l'apprenant-utilisateur puisse s'approprier les stratégies adéquates, qui sont destinées à mener à bien la communication orale ou écrite, pour la réalisation des activités de classe et en situation réelle face à un locuteur natif, il convient d'octroyer une importance particulière aux faits énonciatifs qui se rapportent surtout à l'expression d'une opinion et comme le montrent les résultats de ce travail, il faut surtout sensibiliser les apprenants-utilisateurs aux phénomènes langagiers suivants :

- l'emploi des présentatifs (surtout pour la structuration du discours oral),
- la modalité assertive (mais aussi celle interrogative pour demander l'avis d'un allocataire),
- certains actes de parole correspondant aux fonctions langagières et servant ainsi de points de repère communicatifs (dans les manuels et dans les activités en classe),
- certains verbes ou adjectifs exprimant l'opinion en tant que modalités d'énoncé et certaines locutions prépositives comme marqueurs de prise en charge énonciative.

Parmi les phénomènes énumérés ci-dessus, nous tenons à mettre en relief, dans le cadre de la structuration de l'énonciation, les actes de parole qui équivalent plus ou

moins aux fonctions langagières (présentant ainsi l'aspect actionnel de l'usage langagier) et les catégories lexico-syntaxiques (c'est-à-dire les adjectifs, les verbes et les locutions prépositives) qui témoignent d'une subjectivité.

En effet, les actes de parole en rapport avec l'expression d'une opinion se regroupent globalement autour de la macro-fonction (dont la définition est fournie par le CECR, *cf. supra*) d'*argumentation*. L'argumentation revêt une importance particulière en didactique du FLE par rapport à d'autres types de macro-fonction (notamment la narration, l'explication et la description), pour la simple raison que la culture éducative française (ou la vision du monde générale de la culture française) y accorde la primauté pour développer le sens critique chez l'apprenant-utilisateur.

Dans l'optique soulignée ci-dessus, il s'avère que les manuels de FLE et les activités communicatives langagières qui y sont préconisées en relation avec l'argumentation (comme par exemple un monologue suivi, un exposé, un débat, une dissertation dialectique, etc.) promeuvent aussi à leur tour la construction du discours argumentatif, où les phénomènes énonciatifs jouent un rôle considérable, étant donné qu'ils permettent d'équiper l'apprenant-utilisateur des moyens linguistiques nécessaires pour une telle construction.

Similairement, certaines catégories lexico-syntaxiques en rapport avec l'énonciation permettent à l'apprenant-utilisateur de s'approprier une subjectivité et de s'impliquer ainsi dans ses énoncés (en général pour des motifs argumentatifs, tantôt lors d'un débat, tantôt dans une conversation quotidienne ordinaire). Par conséquent, la transmission des phénomènes linguistiques liés à l'énonciation demeure essentielle à la didactique du FLE.

Évaluation : Évaluation anonyme par des pairs extérieurs.

Conflit d'intérêts : L'auteur n'a aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Subvention : L'auteur n'a reçu aucun soutien financier pour ce travail.

Peer-review: Externally peer-reviewed.

Conflict of Interest: The author has no conflict of interest to declare.

Grant Support: The author declared that this study has received no financial support.

Bibliographie

- Adam, J.-M. (2011). *Les textes : types et prototypes*. Paris : Armand Colin.
- Austin, J. L. (1962/1970). *Quand dire, c'est faire* (traduit par G. Lane). Paris : Éditions du Seuil.
- Bally, C. (1944). *Linguistique générale et linguistique française* (2^{ème} édition entièrement refondue). Suisse : Benteli S. A.
- Benveniste, É. (1966). *Problèmes de linguistique générale I*. Paris : Éditions Gallimard.
- Benveniste, É. (1974). *Problèmes de linguistique générale II*. Paris : Éditions Gallimard.
- Bracops, M. (2010). *Introduction à la pragmatique*. Bruxelles : Éditions Duculot.
- Braud, C. (2015). *Édito. Guide pédagogique* (3^{ème} édition). Paris : Les Éditions Didier.
- Büyükgüzel, S. (2011). Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur. *Synergies Turquie*, 4, 131-143.
- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éditions du Seuil.
- Conseil de l'Europe (2005). *Un cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Les Éditions Didier.
- Delatour, Y., Jennepin, D., Léon-Dufour, M. & Teyssier, B. (2004). *Nouvelle grammaire du français*. Paris : Hachette.
- Ducrot, O. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit.
- Éluerd, R. (2012). *Grammaire descriptive de la langue française*. Paris : Armand Colin.
- Heu, É. & Mabilat, J.-J. (2015). *Édito. Méthode de français* (3^{ème} édition). Paris : Les Éditions Didier.
- Jakobson, R. (1963/2003). *Essais de linguistique générale I*. Paris : Les Éditions de Minuit.
- Maingueneau, D. (1976). *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Paris: Librairie Hachette.
- Maingueneau, D. (1987). *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris: Hachette.
- Maingueneau, D. (2007). *Analyser les textes de communication*. Paris : Armand Colin.
- Meunier, A. (1974). Modalités et communication. *Langue française*, 21, 8-25.
- Papo, É & Bourgain, D. (1989). *Littérature et communication en classe de langue*. Paris : Hatier.
- Riegel, M., Pellat, J.-C. & Rioul, R. (2009). *Grammaire méthodique du français*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Sarfati, G.-É. (2005). *Éléments d'analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- Simonin-Grumbach, J. (1975). Pour une typologie des discours. In Kristeva, J., Milner, J.-C. & N. Ruwet (éds.), *Langue, discours, société* (pp. 85-121). Paris : Éditions du Seuil.